



Destinataires : Clubs, Membres du Comité Directeur et Présidents de Comités

31 JUL. 2008

## Objet : clôture budgétaire et remboursement de frais

L'exercice comptable de la Ligue se clôture le 31 août. Afin d'établir les comptes et bilans de cet exercice 2007/2008 dans les meilleurs délais et de prendre en compte la totalité des dépenses engagées au cours de cet exercice, nous vous demandons expressément d'adresser à la Ligue **avant le 15 septembre 2008** toutes vos demandes de remboursements de frais (déplacements, missions, ou remboursement de facture...)

Les demandes de remboursement correspondant à des actions réalisées avant le 31 août 2008 qui parviendront à la Ligue après cette date butoir du 15 septembre 2008 ne pourront être prises en compte et ne seront pas remboursées.

Ces dispositions ne concernent pas les remboursements des jurys pour lesquels un état des remboursements sera directement établi par la Ligue.

Nous remercions tous les Présidents de Club de transmettre ces informations à leurs licenciés susceptibles d'être concernés.

Avec nos amitiés sportives

Le Président

Régis LEMBEYE

La Trésorière

Solange GIRAUD